

## « LES CREATIONS FERTILES »



Cie MMCC @JMJouany

**Tarn-et-Garonne Arts & Culture, l'agence départementale du spectacle vivant, lance un appel à projets pour développer des résidences artistiques auprès de publics précaires.** Cet appel à projets bénéficie du soutien de la DREETS et de la DRAC Occitanie dans le cadre du volet culturel du Plan Pauvreté. Il s'adresse aux communes, EPCI et associations implantées en Tarn-et-Garonne qui mènent des actions en direction de personnes précaires.

La culture peut être un puissant outil d'inclusion et d'épanouissement personnel et collectif. TGAC recherche donc des partenaires partageant ces convictions, avec lesquels construire des résidences artistiques au cours desquelles les personnes seront invitées à explorer des oeuvres et participer à leurs créations. Le projet offre l'occasion d'expérimenter ensemble le rôle que peut jouer l'art pour bâtir une société plus inclusive.

# REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

## **A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Deux types de structures peuvent répondre à l'appel à projets :

- les communes et EPCI accompagnant, à travers leur établissements (CCAS, Centre social, centre de loisirs etc) des personnes en situation de précarité, de pauvreté, d'exclusion ;
- Les associations locales ou nationales implantées en Tarn-et-Garonne menant des projets ou accompagnant des personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'exclusion.

Associations et collectivités peuvent s'associer pour répondre conjointement à l'appel à projets.  
**Une attention particulière sera portée aux projets construits en partenariat.**

## **En quoi consistent les « créations fertiles » ?**

Trois collectivités et/ou associations seront sélectionnées pour accueillir une compagnie en résidence durant plusieurs semaines. Les artistes accueillis proposeront des temps de pratique artistique et la création d'une oeuvre avec le public de ces structures.

Les « créations fertiles » se déploieront en plusieurs étapes :

**1/ Ateliers de pratique artistique au sein des structures :** Le ou les artistes interviendront au sein des structures pour proposer des ateliers de pratique artistique qui pourront, selon la pertinence des projets, associer les professionnels des structures. Certains ateliers pourront avoir lieu à l'extérieur, dans des lieux patrimoniaux ou des établissements culturels.

**2/ Découverte de spectacle(s) :** En parallèle aux ateliers de création, les personnes bénéficiaires de la résidence découvriront un ou plusieurs spectacles, notamment un spectacle de l'artiste ou de la compagnie accueillis. Le spectacle pourra avoir lieu dans une salle de spectacles ou dans un lieu non dédié à la diffusion artistique. Il pourra s'agir d'une forme légère ou plus élaborée. Chaque proposition sera construite pour s'adapter au mieux aux publics et aux établissements partenaires.

**3/ Création partagée :** Après cette première étape d'initiation / sensibilisation, le groupe sera peu à peu amené à participer à un projet de création partagé avec les artistes. Il s'agira de produire ensemble une oeuvre, de faire oeuvre commune en permettant à chacun d'exprimer sa sensibilité. Plus que la recherche d'un résultat, ce sera la démarche, la recherche d'expression intime et de liberté qui seront au coeur du projet de création.

**4/ Restitution :** Les résidences s'achèveront par la restitution des différentes créations sur une scène de théâtre. Durant la matinée, chaque groupe pourra mener des ateliers artistiques avec les compagnies accueillies en résidence dans les autres structures, ce qui leur permettra de découvrir d'autres arts et d'autres pratiques. L'après-midi sera dédié à la présentation des créations de chaque groupe. Un travail de valorisation de ces restitutions sera mené (reportage photographique, captation vidéos, invitation d'élus et de la presse.)

Les personnes pourront participer aux premières phases du projet sans s'engager dans la restitution. Même si l'engagement des participants tout au long de la démarche sera recherchée, il ne sera pas rendu obligatoire.

## **Comment seront sélectionnées les structures ?**

Trois structures seront choisies pour bénéficier de ces résidences artistiques. Une attention particulière sera portée aux projets :

- s'adressant à des publics en situation d'extrême pauvreté, et ayant un accès limité à la culture ;
- implantées dans des territoires prioritaires au regard des données socio-économiques (taux de chômage, illettrisme, etc.)
- proposant un investissement financier et/ou humain pour le projet (disponibilité du personnel, inscription de la résidence dans le projet d'établissement, mobilisation de l'équipes...) ;
- s'inscrivant dans une logique partenariale (partenariat entre plusieurs associations, entre une association et une mairie, etc.).

### **Comment seront sélectionnés les artistes ?**

Les artistes seront choisis par Tarn-et-Garonne Arts & Culture, après échanges avec les structures sélectionnées sur leurs envies et leurs attentes. Les compagnies proposées auront déjà des expériences en matière d'actions culturelles et de projets de création en direction de publics éloignés de la culture. La diversité des formes artistiques sera recherchée (musique, danse, théâtre, cirque etc.)

### **Calendrier de l'appel à projets :**

Date limite de réponse : 30 septembre 2022

Sélection des structures : 15 octobre 2022

Début des actions : novembre ou décembre 2022

Restitutions : mai 2022

### **Pour candidater :**

Remplir les formulaire joint et renvoyer le document à [direction@tgac.fr](mailto:direction@tgac.fr)

### **Renseignements :**

Annabelle COUTY, directrice de Tarn-et-Garonne Arts & Culture

[direction@tgac.fr](mailto:direction@tgac.fr) / 05 63 91 83 96